

SEANCE DU 30 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril, dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaients présents : Thomas DEFOSSE, Liliane LEROY, Soufiane BOUGHABA, Ingrid MENNEQUIN, Frédéric DEMULE, Philippe LEDENT, Eliane CARLIER, José RIOJA FERNANDEZ, Yvan MEURET, Marie Thérèse HENNUYER, Giovanna LEFEVRE, Béatrice MARCANDIER, Rolande THOMAS .

Excusé : Pierre Bruyer

Pouvoirs : Paul PILOT à Frédéric DEMULE - Patrick LAVENUE à Béatrice MARCANDIER

Absents : Valérie LESUEUR, Julie TOUCHAGUES



La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour, à savoir :

- Vente de terrains en lotissement
- Marché public parking Geneviève Malin

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Remarque : Mr Frédéric Demule stipule que le PV de la séance précédente n'a pas été envoyé à chaque conseiller.

Monsieur le Maire répond que celui-ci est disponible sur le site de la ville ainsi qu'à l'affichage public.

En préambule :

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à Mme Florence Boucly, Directrice des Services Généraux de la Commune, décédée dans des circonstances dramatiques le 15 mars dernier.

Avant de proposer d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour, Mr le Maire remercie Mr le Receveur de sa présence et plus encore pour son aide dans la préparation du budget primitif de notre commune qui est présenté ce jour.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

- **Budget Primitif Communal 2019**

Le conseil municipal a reçu, avec la convocation, les éléments nécessaires à la compréhension du budget primitif et les chiffres auxquels il se rattache, soit :

En Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de3 703 043,00 €

En Investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de1 114 967,00 €

Monsieur le Maire précise que la CAF (Capacité d'Autofinancement) nette de la commune fin 2018 s'élève à425 075,90 €

- Mr Demule s'interroge :
Sur le fait que le montant prévu de 25 000€ dans la section d'investissement du budget primitif 2019 lui semble faible compte tenu que l'année précédente avait été prévu 125 000€ et se pose la question de savoir s'il s'agit là d'un frein voulu à l'investissement
- Réponse de Mr le trésorier :
L'année dernière il y avait 811 000 euros d'inscrit au budget primitif et non pas 125 000 euros.
- Mr Demule :
Oui un peu plus de 800 000 d'inscrits au budget primitif mais finalement 125 000 euros de crédits ouverts et je parlais bien des dépenses réalisées, en connaissant ce montant réalisé l'année dernière pourquoi n'inscrire que 25 000 euros au budget primitif 2019 ? C'est que nous allons moins investir ?
- Réponse de Mr le trésorier :
Oui vous avez raison pour les 125 000 de crédits dépensés, mais il n'y aura pas forcément moins d'investissement cette année. Le prochain Directeur pourra réaliser une décision modificative dans le courant de l'année.
- Le Maire :
Rajoute qu'il s'agit bien d'un budget primitif et rassure Mr Demule qu'il y aura des investissements cette année

Vote du budget primitif communal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif communal

- **Budget annexe Primitif Lotissement Geneviève Malin 2019**

En Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de546 833,00 €

En Investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de632 225,00 €

Vote du Budget annexe Primitif Lotissement Geneviève Malin 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget annexe primitif lotissement Geneviève Malin.

- **Taux de fiscalité directe locale 2019**

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux suivants des différentes taxes locales :

- Taux de la taxe d'habitation : 21,18%
- Taux de la taxe foncière : 12,43%
- Taux de la taxe foncière non bâti : 26,92%
- Taux de la CFE :14,22%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M14) de.....750 196,00€

Monsieur le Maire précise que les taux de référence 2018 sont inchangés en 2019

Vote des taux de fiscalité directe locale 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les taux de taxes locales 2019.

- **Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2019**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Demule, adjoint délégué à la vie associative, de bien vouloir présenter et expliquer à l'assemblée les différents montants des subventions proposés par la commission qui s'est réunie le 15 avril dernier.

(tableau en annexe au présent PV)

Mr Demule liste chacune des subventions et explique les observations et modifications qui s'imposent.

Vote des subventions de fonctionnement aux associations . Année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité , de verser les dites subventions. Les crédits étant inscrits au budget

- **Subvention à l'Amicale des Employés communaux**

L'Amicale des Employés communaux sollicite auprès de la Mairie une subvention d'un montant de 2721.34€ destinée au salaire du professeur de batterie pour le deuxième trimestre 2019 et d'autre part de 700,00€ destinée au règlement de la prestation musicale du Repas des Aînés

Vote de la subvention à l'Amicale des Employés communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le versement de cette somme à l'Amicale des Employés communaux

- **Location de bureaux**

Monsieur le Maire propose la location des anciens bureaux de la MACIP, situés au 20 rue des Champs afin de permettre l'installation d'un ostéopathe et de deux infirmières libérales.

Le montant de la location mensuelle s'élève à 750€.

Mr Philippe Ledent ne participe pas au vote.

A l'interrogation de Mr Demule, Mr le Maire précise que ce montant correspond à un montant hors charges.

Vote de la proposition de location de bureaux situés 20 rue des Champs 80190 NESLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide d'accepter la proposition de Mr le Maire et lui donne pouvoir pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

- **Accueil des enfants de la Commune de Voyennes aux écoles de Nesle**

Pour faire suite à la nouvelle organisation territoriale, décidée par le Rectorat pour la rentrée scolaire 2019, Mr le Maire propose d'accueillir, au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Nesle, les enfants de la Commune de Voyennes. La prévision de l'effectif est de 13 enfants à l'école maternelle et 17 enfants à l'école élémentaire.

Mme Marcandier s'interroge sur le fait que la fermeture de l'école de Voyennes entre ou pas dans les nouvelles dispositions annoncées par le Président de la République à savoir la non fermeture d'écoles. Mr Demule lui rappelle l'historique de cette fermeture, et par cela, que celle-ci ne rentre pas dans les annonces du Président Macron puisque le Maire de Voyennes en est d'accord.

Vote accueil des enfants de Voyennes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver cet accueil.

- **Maintien de la Trésorerie et du réseau DGFIP à Ham**

Suite au courrier de l'Association des comptables publics qui laisse entrevoir la prochaine fermeture de notre Trésorerie, Mr le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait, que c'est à ce jour, un service public supplémentaire qui risque de disparaître sur notre territoire et propose que nous demandions le maintien de la Trésorerie de Ham et du réseau DGFIP

Vote pour le maintien de la Trésorerie et du réseau DGFIP

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

- **Subvention exceptionnelle pour la restauration de Notre Dame de Paris**

Compte tenu de l'incendie catastrophique qui a gravement endommagé la Cathédrale Notre Dame de Paris, Mr le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1500€ à la Fondation du Patrimoine (organisme chargé de la sauvegarde du Patrimoine Français).

- Mr Demule
Souhaite intervenir en son nom et celui de Paul PILOT qui lui a donné son pouvoir.
En ce qui concerne Paul PILOT il votera contre ce don de 1500 euros et trouverait plus judicieux que notre commune se préoccupe des fuites de notre collégiale Notre-Dame de Nesle, voutes humides et moisissures au plafond.
- En ce qui le concerne il n'a rien à cacher ; le lendemain de l'incendie, monsieur le Maire lui a parlé de ce don et Mr Demule lui avait dit qu'il ne s'y opposerait pas et que c'était une noble proposition. Entre temps, 2 semaines se sont écoulées et 1 milliard d'euros a été récolté et il s'en réjouit.
- Mr Demule dit : « On nous parle de 300 à 600 millions de travaux pour restaurer Notre-Dame de Paris, cela sera peut-être un peu plus. Mais comme dit en préambule 1 milliard de récolté à ce jour. Par conséquent je pense que c'est devenu aujourd'hui inutile de faire ce don de la part de notre commune. »

- Par conséquent il s'abstient sur ce vote mais ne remet pas en cause cette proposition qui lui paraissait noble le lendemain de l'incendie quand nous ne connaissions pas encore le montant récolté depuis.

Vote subvention à la restauration de Notre Dame de Paris

Résultat du vote :

Vote POUR = 7
Vote CONTRE = 4
Vote ABSTENTION = 5

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition .

La Commune de Nesle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national en faveur de la restauration de Notre Dame de Paris ... / ...

Décide :

Article 1 :

d'autoriser, Monsieur le Maire, à verser une subvention exceptionnelle de 1500€ à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de Notre Dame de Paris

Article 2 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

- **Motion contre la fermeture de la sucrerie Saint Louis Sucre d'Eppeville.**

Le 15 avril 2019

Proposition de motion contre la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre à Eppeville

Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 14 février dernier, le groupe allemand Südzucker a annoncé, la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre d'Eppeville avec le transfert de 120 salariés et transformation en site de stockage employant 10 salariés.

Cette décision menace tout un écosystème local : les 600 emplois directs et indirects générés par la sucrerie (les salariés de l'usine, les sous-traitants, les commerces locaux...), l'activité des 2600 planteurs de betteraves qui alimentent aujourd'hui les usines de Roye et d'Eppeville, la perte de fiscalité pour les collectivités ...

Elle a été unanimement dénoncée par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale des planteurs de betteraves, les parlementaires, les maires et le Ministre de l'Agriculture l'a qualifiée d' « inacceptable ».

La mobilisation pour la sauvegarde de la sucrerie doit aujourd'hui s'amplifier. C'est pourquoi, le Conseil Municipal de la commune de Nesle soutiendra toute initiative visant à maintenir le site d'Eppeville en site de production et tout projet de reprise économiquement viable

Vote de la motion

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver cette motion..

- **Vente de terrains en lotissement de 3 lots**

La ville de Nesle est propriétaire de terrain, sise à Nesle (80 somme), lieudit « Pré l'arbre St Marcoul » cadastré comme suit :

- Lot 1 d'une contenance de 867m²
- Lot 2 d'une contenance de 1175m²
- Lot 3 d'une contenance de 375m²

Le prix du m² fixé par les domaines est de 21.92€.

Monsieur Le Maire

- propose de vendre ces lots 24.00€ TTC le m² suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2018.
- De Charger Maître Laurence Carpentier-Gérault, Notaire à Nesle , de la rédaction desdits actes authentiques de vente
- Et demande au ConseilMunicipal tous pouvoir de signer tout acte de vente et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas réalisé de budget annexe lotissement, sachant qu'il s'agit, dans ce cas, que de la vente de terrains

Vote sur vente de terrains en lotissement de 3 lots

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition..

- **Réalisation du parking Geneviève Malin**

L'ouverture des plis nous permet d'attribuer, si vous en êtes d'accord, le marché à l'entreprise RAMERY (moins disante) pour un montant total de 195 715,15 HT et 223 659.38 TTC ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote réalisation du parking Geneviève Malin

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition..

QUESTIONS D'INITIATIVES

TRAVAUX RUE DU HOCQUET :

Mr Défossé demande si les travaux de réfection de la rue du Hocquet pouvaient se faire hors période de l'été.

Monsieur le Maire répond que les travaux sur la route étant effectués par le département et que celui-ci à planifié son intervention à partir du 1^{er} septembre 2019, la Mairie n'est pas décideuse des délais à moins d'un report trop lointain de ces travaux. Les trottoirs à charge de la commune débiteront début juin et dureront deux mois.d'où la probabilité des travaux pendant l'été.

PROJET ESPACE DE VIE SOCIAL :

Madame Demouy demande l'évolution du projet.

Monsieur le Maire répond que ce projet est complètement abouti pour ce qui concerne l'intégralité des documents qui le compose, qu'il ne manque que la décision de Mr et Mme Fernet quant à la vente de leur bien.

Compte tenu que cela fait plus de dix ans que cette affaire perdure Monsieur le Maire propose de lancer de lancer une déclaration d'utilité publique (DUP) afin de débloquent le dossier.

Monsieur le Maire propose une projection de ce projet à la prochaine séance du Conseil Municipal.

PROJET SITE CITY STADE :

Le projet d'accueillir des enfants de 3 à 6 ans et 6 à 12 ans à travers d'aires de jeux est accepté par le CCAS de la ville de Nesle et inscrit au budget primitif 2019 du CCAS. La ville participera au projet par l'aménagement sécuritaire du site.

Paul PILOT (par procuration) et Mr Demule souhaitent savoir si juridiquement parlant il est possible pour le CCAS, qui est compétent en matière d'actions sociales et des solidarités, d'accompagner financièrement des investissements comme ceux-là ?

Réponse de Mr le Trésorier :

Les équipements financés par le CCAS entrent dans le champ de l'action sociale.

REMERCIEMENTS :

Ingrid Mennequin remercie chaleureusement tous les acteurs pour l'organisation et la tenue de la « chasse aux œufs » à la maison de retraite « Résidence du parc »

DIVERS :

Mme Demouy constate moins de stationnements intempestifs sur les trottoirs rue des Résistants.

Mr Défossé signale que le « petit barrage » à l'étang de Morlemont est détruit.

Pollution de la rivière L'Ingon : L'usine AJINOMOTO a informé la mairie que cet incident est du fait d'une erreur humaine et que toutes les dispositions ont été prises afin que ce type de problème ne se reproduise plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15 , et ont signé les membres présents.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Année 2019

Montants arrêtés par la commission le 15 avril et votés en Conseil municipal le 30 avril.

Associations	Montant 2019
A.C.P.G.-C.A.T.M. Canton de Nesle	90 €
A.D.M.R. de Nesle	1 000 €
Amicale des Donneurs de Sang du Canton de Nesle	250 €
Amicale des Employés Communaux	550 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	0 € *
Association Créa Loisir et Evasion	70 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles Primaire et Maternelle de Nesle	500 €
Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Pasteur de Nesle	300 €
Association Française de Badminton Nesloise	500 €
Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire	70 €
Association pour le Patrimoine Neslois	70 €
Association Sportive du Collège Louis Pasteur de Nesle	200 €
Association Sportive du Pays Neslois	16 500 €
Association Tricot'thé	120 €
Batterie Fanfare Municipale de Nesle	250 €
Club de Gymnastique et d'Entretien Neslois	900 €
Club de Tir à l'Arc Neslois	450 €
Club des Supporters de l'ASPN	150 €
Comité Valentin Haüy de la Somme	70 €
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	800 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Claude Monet	470 €
Croix Rouge Française - Unité Locale du Pays Neslois	370 €
Familles Rurales Association de Nesle	0 €
Fleur de l'âge	550 €
Foyer socio-éducatif C.E.S. Louis Pasteur	750 €
Harmonie de Nesle	760 €
J'Club Neslois	500 €
Judo Club Neslois	700 €
L'Atelier de Nath	70 €
Les Amis Cyclistes Neslois	2 200 €
Muay Thai Nesloise	450 €
Nesle District Pipes and Drums	550 €
Offrir des Détours	350 €
Prévention Routière de la Somme	100 €
Scouts et Guides France - Haute Somme	90 €
Société de Longue Paume de Nesle	1 050 €
Téléthon	0 € **
Tennis Club Neslois	1 500 €
U.N.C.-A.F.N. Section de Nesle	90 €
TOTAL	33 390 €

* Dossier de demande de subvention non remis

** En attente de la création d'une association porteuse de l'organisation de l'évènement